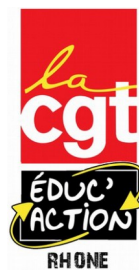


Projet Locaux d'Évaluation :

Compte-rendu de l'audience intersyndicale du 17 novembre



Le secrétaire général ainsi que le doyen des inspecteurs ont reçu les organisations syndicales en audience le 17 novembre sur les projets locaux d'évaluation (PLE). Voici le compte-rendu de la CGT Educ'Action ainsi que nos analyses.

Les PLE : une remise en cause de la liberté pédagogique sous prétexte de transparence

Pour le Rectorat, les PLE sont obligatoires et en tant que fonctionnaires, nous devons participer à leur élaboration plutôt que de les subir. A travers la formule "harmoniser n'est pas uniformiser", ils laissent entendre que le PLE ne change pas nos pratiques et qu'il s'agit un simple exercice de "transparence" des pratiques d'évaluation en direction des familles.

Analyse de la CGT Educ'Action : Pourquoi demander un tel travail aux équipes des lycées généraux et technologiques si cela ne change rien à leurs pratiques ? Les PLE ressemblent fort à un cheval de Troie : on fait un PLE qu'on présente comme inoffensif et dans un 2e temps on s'appuiera dessus pour le faire passer dans le projet d'établissement plus contraignant qui remettra en cause la liberté pédagogique.

Un passage en force des chefs d'établissement et des IA-IPR

Ce sont les chefs d'établissement qui ont la responsabilité d'écrire le PLE, de le transmettre au rectorat et aux IA-IPR, et de le faire "vivre" dans l'établissement.

Analyse de la CGT Educ'Action : Ils espèrent que les enseignants acquiescent les prescriptions du proviseur qu'ils ont nommé lors de l'audience « le premier pédagogue de l'établissement ». Si les enseignants refusent le PLE en conseil pédagogique, cela ne change rien car il s'agit d'une simple présentation par chef d'établissement. Malgré tout on constate dans les établissements que les mobilisations des collègues permettent d'infléchir le contenu des PLE élaborés par les directions donc il est utile de se battre contre.

Une liberté pédagogique sous contrôle hiérarchique

Selon l'administration, la liberté pédagogique n'est pas "solitaire" mais s'inscrit dans un triple cadre : les programmes et instructions ministérielles, le projet d'établissement et sous le contrôle des inspecteurs, en insistant sur ce dernier point.

Analyse de la CGT Educ'Action : Les IPR sont envoyés dans certains établissements, à la demande de proviseurs, pour mettre la pression sur les collègues pour qu'ils acceptent de faire un PLE. Un bel exemple du contrôle de la liberté pédagogique consacrée par le Code de l'Éducation et de la confiance accordée aux personnels.

Dénoncer les pressions sur les PLE permet de mesurer le sérieux des collègues

Les dérives locales de pression des chefs sur les collègues seraient l'exception et seront étudiées par le DASEN. Dans la plupart des cas "tout se passe bien" parce que la majorité des collègues sont "sérieux".

Analyse de la CGT Educ'Action : Ceux qui s'opposent ne sont pas des gens sérieux ! Les collègues apprécieront le jugement...

Une souffrance au travail : l'institution estime ne pas faire partie des causes...

Si les souffrances au travail de plus en plus nombreuses pour les collègues et les élèves : ce n'est pas imputable d'abord à la réforme mais au COVID et à des causes multifactorielles. "L'institution scolaire reste solide même si ses membres sont fragilisés".

Analyse de la CGT Educ'Action : Il faut donc comprendre que l'institution existe hors des individus qui la composent et que le malaise des personnels s'explique évidemment par des facteurs externes à l'institution, comme à France Telecom sans doute...